
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AOÛT 2008**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 29 août 2008, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Jean Luc BERTAMELLE, Maryse CHAVOUTIER, Serge CHAVOUTIER, Alain CULLET, Olivier CULLET, Hubert FRATICELLI, Laurence LEMOINE.

Excusé : M. Jean Marc COLOMBAN,

Absent :

- LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Avant l'approbation du compte rendu de la séance précédente et la signature du registre des délibérations.

- **Travaux** :

● Fait le point sur les travaux effectués :

- Marquage de trois places de stationnement sous la mairie.
- Remise en état de la décharge de La Chentraz avec réfection du cavalier. Réfléchit sur la possibilité d'agrandir celle-ci.
- Emplois sur les routes du Chef lieu et du Puits.
- Changement du chauffe-eau de la mairie.
- Vidange et nettoyage du réservoir d'eau potable.

● Examine les prévisions de travaux :

- Aire de loisirs : une réunion a eu lieu avec les parents pour entendre leurs vœux en matière de jeux pour leurs enfants. Les jeux à mettre ne peuvent pas être scellés afin de ne pas abimer l'étanchéité de la dalle. Examine un devis de deux jeux avec un sol souple d'un montant de 11 018.27 € TTC. Vu les travaux obligatoires à réaliser (dalle et grillage) l'aire de jeux ne pourra pas être réalisée cette année. Réfléchit sur l'éventualité d'un autre emplacement. Pour des raisons de sécurité, les jeux existants seront démontés. La table de ping pong ayant été démontée, décide de la mettre au Pré du Puits comme table de pique nique.
- Ouvre la réflexion sur la forme des barrières à l'intérieur du village qui devraient être posées l'année prochaine.
- Souligne avec plaisir ce qui a été fait par le Conseil général pour sécuriser la traversée de la départementale, au croisement de l'entrée du village, pour se rendre à l'abri bus.
- Etudie les possibilités pour refaire la canalisation d'alimentation en eau potable au Plan. Charge le Maire de demander des devis.
- Prend connaissance des renseignements pris pour la création d'un cimetière.

- **Urbanisme** :

- Prend connaissance du compte rendu de la séance de la commission d'urbanisme qui s'est tenue à 18 heures avant la réunion du Conseil municipal.

- **Elaboration d'une carte communale** :

- Pour l'établissement d'une carte communale, sur cinq consultations, seul un urbaniste a répondu. Retient donc le Cabinet VIAL de Marthod pour un montant de 12 797.20 € TTC.
- En parallèle de la carte communale, il faut aussi établir un Plan d'Indexation en z qui cartographiera les risques naturels sur la commune. Après quatre consultations, une proposition d'un montant de 4 628.52 € TTC a été faite et nous restons dans l'attente d'un autre devis. Décide que le mieux disant sera retenu.

- **Syndicats intercommunaux :**

- SITOM : prend connaissance du compte rendu de la dernière réunion (changement d'horaire pour la collecte des ordures ménagères : passage à 5 h 45 à Fontaine, appel d'offres pour la déchetterie où NANTET a été retenu, une ambassadrice du tri va faire du porte à porte dans la commune pour expliquer comment faire le tri, mouchard à poser sur le camion)
- APTV : prend connaissance de la rencontre avec une chargée de mission de l'APTV pour faire le point sur la situation de la commune vis-à-vis de l'assainissement, des zones humides et des décharges sauvages.

- **Affaires diverses :**

- Accepte la convention ATESAT à passer avec la Direction Départementale de l'Équipement concernant la possibilité d'être conseillé pour la mise en œuvre de certaines études de travaux.
- Apprend que l'élaboration du site Internet a été confié à WEBCONCEPT de La Côte d'Aime pour un montant 1 275 € TTC pour la réalisation. La redevance pour le nom de domaine est de 190 € HT par an.
- Accepte de changer les radiateurs des appartements de l'ancienne école. Des devis seront demandés auprès de plusieurs électriciens.
- Prend connaissance de la dépose d'un dossier de vente d'électricité photovoltaïque à la Régie électrique. Décide de demander un rendez-vous auprès de la régie d'électricité de Thônes pour prendre des renseignements.
- Est informé de la vente de bois à deux particuliers de la commune suite à la mise en adjudication de deux lots.

- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au 24 octobre 2008 à 19 heures. La séance est levée vers 21 heures 50.

Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le mercredi 03 septembre 2008 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A FONTAINE LE PUIITS, le 1^{er} septembre 2008.

Le Maire,
Marin SOLLIER